

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 16 MARS 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 19 mars 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 10 mars 2015

N° 2015-23

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT (par proc. à M. ROULE), Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST (par proc. à Mme LACROIX), M. DIALLO (par proc. à M. PATUREL), Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE (par proc. à M. TOLLET), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUÏ (à partir du N° 2015-18), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à M. PETIT), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme CARRET), Mme BAJARD (par proc. à M. MATTEUCCI), M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

EXERCICE 2014 –  
AFFECTATION DU RESULTAT

Étaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le .....

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

**Rapport de : N. MERAND-DELERUE**

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2014, en approuvant le Compte Administratif.

En application des dispositions de l'instruction comptable du 9 novembre 1998, il convient par la suite de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014 issus de ce compte.

Les résultats de l'exercice 2014 sont les suivants :

1/ Le résultat de fonctionnement résulte non seulement de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève pour 2014 à 4 165 915,64 €.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2014	42 974 923,79 €	40 963 122,14 €	2 011 801,65 €
Excédent de fonctionnement 2013 reporté	2 154 113,99 €		2 154 113,99 €
<b>Résultat de fonctionnement 2014</b>	<b>45 129 037,78 €</b>	<b>40 963 122,14 €</b>	<b>4 165 915,64 €</b>

2/ Le résultat d'investissement résulte non seulement de la différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement de l'année mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève pour 2014 à - 2 199 003,04 €.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2014	13 236 245,95€	14 516 453,36 €	- 1 280 207,41 €
Affectation résultat de fonctionnement 2013 (compte 1068)	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
Déficit d'investissement 2013 reporté		2 918 795,63 €	- 2 918 795,63 €
<b>Résultat d'investissement 2014</b>	<b>15 236 245,95 €</b>	<b>17 435 248,99€</b>	<b>- 2 199 003,04 €</b>

3/ **Le résultat global de l'exercice 2014** s'obtient en additionnant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement. Il correspond à la différence entre le total des recettes de l'exercice et le total des dépenses de l'exercice y compris les résultats reportés de l'exercice 2013.

Il s'élève à 1 966 912,60 €.

Concernant l'affectation des résultats, la nomenclature comptable M14 précise que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser d'investissement (dépenses et recettes engagées sur l'exercice précédent mais non mandatées ou non titrées à la clôture de l'exercice). Ainsi, le besoin de financement correspond au déficit d'investissement corrigé de la différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Pour l'exercice 2015, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Différence
Restes à réaliser 2014 à reporter sur 2015	4 558 692,44 €	4 558 908,54 €	- 216,10 €
Déficit d'investissement 2014 à reprendre en 2015		2 199 003,04 €	- 2 199 003,04 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>4 558 692,44 €</b>	<b>6 757 911,58 €</b>	<b>- 2 199 219,14 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour, 1 contre et 4 abstentions,

**- AFFECTE**

**le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 qui s'élève à 4 165 915,64 € au Budget primitif de 2015 :**

- d'une part à la couverture du besoin de **financement de la section d'investissement pour un montant de 3 200 000 €** au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- d'autre part, pour le solde de **965 915,64 €, en section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »**

<u>Récapitulatif de l'affectation du résultat 2014 au budget primitif de 2015</u>	
Résultat d'investissement 2014 à reporter sur 2015 (compte 001)	- 2 199 003,04 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2014 à reporter sur 2015	- 216,10 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2014	
- « Excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068)	3 200 000,00 €
- « Résultat de fonctionnement reporté » (compte 002)	965 915,64 €

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 19 mars 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET